



## **PROCOLE DE CONTRÔLE ET PESÉE DES COMBATTANTS LORS DES COMPÉTITIONS / ANIMATIONS DE JUDO DES HAUTS DE SEINE.**

Les inscriptions se faisant par les clubs sur l'extranet fédéral, les participants aux animations (benjamins, minimes) et compétitions (cadets, juniors, séniors) de judo organisées par le Comité de Judo 92 devront au moment de la pesée respecter le protocole suivant :

- 1- Présenter aux commissaires sportifs, lors du contrôle pour accéder à la salle de pesée, le passeport sportif justifiant l'identité du combattant avec au minimum 1 licence (2 pour les passages de grade) en plus de celle de la saison en cours. Le contrôle du certificat médical ne sera plus effectué, les clubs en étant responsables lors de la prise de la licence fédérale.
  
- 2- Se présenter à la pesée avec ces documents, deux cas de figure :
  - a. Le combattant a bien été enregistré par son club sur l'animation / compétition, dans la bonne catégorie de poids avec son grade actualisé : sa pesée valide son inscription.
  
  - b. Le combattant n'est pas inscrit sur le fichier de la compétition, il devra sortir de la salle de pesée et se présenter auprès du cadre technique (ou au responsable de la manifestation) pour contrôle et inscription sur le fichier de l'animation / compétition. Il devra se présenter de nouveau à la salle de pesée pour contrôle du poids et validation de son inscription. Le cadre technique (ou le responsable de la manifestation) contrôlera les points suivants :
    - Passeport sportif pour contrôle de l'identité.
    - Deux années de licences dont celle de l'année en cours (trois pour les grades).
    - Présence de la mention « Compétition » sur la licence ; à défaut présentation d'un certificat médical papier comportant la mention « Judo en compétition » datant de moins d'un an.
    - Grade daté et signé.

**La présentation, lors du contrôle avant pesée, d'un passeport sans photo, sans l'identité ou la nationalité remplie, non signé ou non daté, ne sera pas accepté.**

**Il est rappelé que les combattants doivent entrer en judogi dans la salle de pesée avec uniquement leur passeport sportif, les sacs et téléphones portables y sont interdits.**

Afin de faciliter le bon déroulement des animations / compétitions de notre comité, nous demandons aux clubs et aux professeurs de bien inscrire les combattants sur le site extranet de la FFJDA dans la bonne catégorie de poids avec le grade actualisé et de veiller à ce que ceux-ci soient bien en possession de leurs documents à jour lors de leur passage à la pesée (aucun changement de grade ne fera le jour J).



Rappel : qu'est-ce qu'un passeport correctement rempli :

- Identité entièrement remplie, y compris la nationalité (rappel pour les catégories cadets, juniors et séniors les étrangers devront présenter 3 timbres de licences dont celle de l'année en cours).
- Photo d'identité collée ; à faire tamponner par un représentant du Comité lors d'une manifestation.
- Passeport signé par le titulaire (et représentant légal si mineur).
- Date d'obtention remplie (rappel un passeport n'est valable que 8 ans).
- Grades : date d'obtention (jour-mois-année) et signature du professeur avec n° de diplôme.